

# Ce sol auquel on tient

Le sol n'est pas seulement le support de notre existence, il en porte la trace, il en est la mémoire, et pour cela il faut en faire un sujet de l'action politique, un vecteur d'engagement collectif.

## **Un être collectif à reconsidérer (d'urgence)**

Dans les premières années du collège, on apprend aux enfants, en cours ainsi nommé des « Sciences de la Vie et de la Terre », à distinguer ce qui est vivant et ce qui ne l'est pas. Exercice apparemment simple. Est classé comme vivant ce qui est vivant et ce qui sert au vivant pour vivre. Est classé comme non vivant, le reste. L'oiseau est vivant, la terre ne l'est pas. Le monde se partage entre deux classes d'êtres qui ne se recouvrent pas : les vivants et les non vivants. Perplexité du parent. Que va-t-on faire du nid ? Il est utile à l'oiseau pour y pondre ses œufs à l'abri des dangers. Mais pour fabriquer le nid, il a fallu un sol, il a fallu un arbre attaché à ce sol pour donner les brindilles, il a fallu de la terre pour assembler les brins de bois et colmater les trous, il a fallu une base par rapport à laquelle l'oiseau se repère et construit son territoire. Sans terre, pas de nid, ni d'ailleurs pas de vers, donc pas d'oiseau. Sans « non-vivant », pas de « vivant ». Le raisonnement pourrait tout aussi bien se tenir à propos de cette partie particulière du vivant qu'on nomme « les humains ». Justement ceux qui ont des écoles, qui ont le langage, le savoir, justement ceux qui se posent la question des grands « partages » du monde. Même question, même réponse : est humain, ce qui est humain et ce qui sert l'humain. N'est pas humain, le reste. Mais alors que faire du monde inerte sur lequel repose notre art de vivre, de ce sol qui est sous nos pieds, sous nos routes, sous nos maisons, de ce sol qui nous supporte, de ce sol qui nous apporte nos moyens de subsistance, sur lequel poussent nos arbres, nos plantes, notre blé, sur lequel paissent nos vaches (pour celles qui ont encore cette chance...), de ce sol qui nous est à ce point indispensable qu'on peut dire qu'il fait partie de notre vie collective, qu'il est aussi indispensable à la perpétuation de notre espèce qu'il peut

l'être pour l'oiseau qui veut construire son nid. Sans sol habitable, point d'habitant, point de vie humaine. Le problème commence – ou du moins on commence à se rendre compte qu'il y a un problème – quand on est témoin de ce qui est fait de/à ce sol, quand la relation durable à cette habitabilité du sol s'avère problématique. Nous voulons parler plus particulièrement des sols contaminés<sup>1</sup>.

## Le sol comme une mémoire

Nous voulons parler de ces sols qui ont « ramassé », selon le sens que prend cette expression populaire quand on l'emploie à propos d'une personne dont on veut dire qu'elle a souffert, qu'elle a enduré. Au sens propre, déjà, les sols contaminés ont effectivement ramassé : ils ont reçu toutes sortes de « choses » contenant des éléments indésirables, considérés comme dangereux (par exemple des métaux lourds, de l'arsenic, des hydrocarbures, des éléments radioactifs). Les modalités de l'utilisation du sol comme déversoir sont multiples. Il n'y a pas de modèle unique. On pourrait même dire que l'homme est capable d'une grande inventivité à ce niveau-là. Et le hasard joue aussi son rôle. Ici, ce sera une mine d'uranium qui ferme son exploitation en laissant sur place, enfermées dans des grands trous remplis de résidus de traitements miniers, des matières radioactives à vie longue, le tout étant recouvert d'une couche de terre végétale, très paysagé, très clean, très « contrôlé ». Là, au contraire, dans la plus grande clandestinité, c'est la grande industrie chimique ou pétrochimique qui enfouit des matières résiduelles polluantes, dans des carrières ou dans d'anciens puits de mine. Là, c'est encore une usine de fabrication de peinture industrielle qui enferme dans ses propres terrains, dans la cour de l'usine, dans les espaces environnants, des fûts contenant des produits toxiques. Là encore, c'est le wagon d'un convoi ferré qui déraile, et qui déverse son contenu dangereux dans la terre du paysan voisin. Là encore, ce sont les effluents des stations d'épuration, encore chargés en métaux lourds, qui sont épanchés sur des terres agricoles, pendant des dizaines d'années, selon le principe aujourd'hui contesté de la « bonification » des sols. Les exemples abondent. Ils ne sont pas secrets. Ce sont des réalités vérifiables, attestables, publiques. Peu importe, au niveau de cette entrée en matière, de savoir si les rejets, les dépôts, les enfouissements, les épandages, résultent d'une cause accidentelle ou d'un

**1** Les réflexions présentées ici s'appuient notamment sur la recherche « Histoire collective et vertus solidarisatrices d'un risque inassignable : la pollution industrielle des sols », menée dans le cadre du programme « Risques collectifs et situations de crise » du CNRS, en collaboration avec Frédéric Ogé (CRESAL-CNRS), Philippe Brunet et Vincent Mandinaud (doctorants en sociologie).

geste volontaire. Le fait est là, avéré : la société industrielle considère de fait le sol comme une véritable poubelle.

Cette réalité est insistante. C'est d'ailleurs le statut des traces que d'insister. On laisse dans le sol, qu'on le veuille ou non, des traces de notre passage, de notre présence. Elles ne s'oublient pas, elle sont là en mémoire. Elles peuvent surgir inopinément, au détour de la construction d'un lotissement, d'un parking, au cours d'un travail d'archives ou du nettoyage d'un barrage. Elles peuvent investir la place publique au moment où on construit le Grand Stade, celui de la Coupe du Monde de football ! Alors voilà, le problème est là, incontournable, dans l'espace public. Et il faut bien en faire quelque chose. Si tous les sols ne sont pas contaminés, beaucoup le sont, l'ont été, le seront encore à l'avenir. La pensée sur les sols contaminés ne peut pas se développer dans le confort douillet d'un débat purement technique ou académique. La réalité publique du phénomène est là, qui engage au débat.

On peut aussi entendre le mot « ramasser » dans un deuxième sens, dans un sens figuré. Nous avançons l'idée que le sol souffre, qu'il est un être sensible. Et nous avançons même cette idée que c'est dans cette phénoménalité du sensible – le sol comme un être affectable – que le sol accède à sa dimension d'être collectif. Quand nous disons que le sol contaminé est le lieu d'une affectation, nous voulons mobiliser la notion d'*affect* comme le font certains psychanalystes (à commencer par Freud lui-même), quand ils parlent de traces mnésiques. Pour ces spécialistes du fonctionnement psychique, les traces mnésiques sont des empreintes infra-réflexives inscrites dans le psychique, qui correspondent à des expériences de l'existence mises en réserve, qui n'accèdent qu'accidentellement à l'ordre du manifesté. Les affects, particules élémentaires d'expérience condensée, circulent comme des grains d'énergie (comme des corpuscules électriques, dit Freud), qui peuvent s'associer de manière inopinée avec des « contenus » pour surgir dans l'espace de la mémoire, du sentiment ou du corporel. Si on suit cette comparaison, les sols contaminés sont des lieux de marquage du sol, d'enregistrement d'une mémoire, d'inscription de « traces mnésiques » qui peuvent à tout moment s'accrocher à des « contenus » et resurgir dans l'ordre de notre existence collective, sur la place publique. Avec toute la charge physique et émotive attachée à ces moments où fait irruption ce qu'on avait oublié, ce dont on avait effacé le souvenir. La contamination se loge dans le sol comme une mise en oubli, comme une dénégation, qui est toujours présente et qui « travaille » la mémoire<sup>2</sup>. Dans cette façon de voir, le sol affecté – le sol en tant qu'il est affecté – est comme une surface d'en-

2 Sur cet aspect du travail de l'oubli, cf. Marc Augé, *Les formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998.

enregistrement, qui n'est pas seulement passive (qui ne fait qu'enregistrer ce qui s'y fait), mais qui est aussi active. La terre contaminée peut « relarguer » la dangerosité mise en réserve en son sein, qui fait alors retour inopinément sur la place publique, à la manière d'un boomerang. À ce titre, le sol s'érige en véritable acteur collectif.

### **Le sol en propre comme *munus***

La notion d'affect, appliquée à un être « naturel » comme le sol, présente entre autres avantages d'autoriser la comparaison entre le corps humain aux prises avec la maladie et le sol aux prises avec la contamination. Cette mise en parallèle peut-elle nous aider à répondre à la question suivante : comment passer du pluriel désignant la pluralité des zones effectivement atteintes (*les* sols contaminés) au singulier désignant la singularité du sol pris dans sa généralité (*le* sol contaminé) ? Une maladie qui se localise sur une ou des parties du corps, n'en atteint pas moins la totalité du corps, et au-delà la personne qui « est » ce corps ? Alors qu'en est-il pour le sol, de cet être qui n'est véritablement le corps de personne et qui pourtant participe au corps de chacun ? Quels sont les effets de signification résultant de cet aller-retour entre la saisie d'un être dans ses localités d'affectation et la saisie de ce même être en tant que totalité autonome, en tant que réalité propre, touchée dans son intégrité/intégralité ?

Si on s'en tient au strict plan d'une logique physique, il ne nous semble pas pertinent de découper le sol en localités disjointes. Le corps n'est pas fait de pièces détachées : c'est l'interrelation entre toutes les composantes du corps (les organes, les membres) qui fait que le corps est ce qu'il est. Au même titre, le sol n'est pas à considérer comme l'assemblage de différentes parties de sols localisés, de différents sites mis bout à bout, qui scelleraient leur destin commun d'être assemblés de proche en proche. Ce qui fait qu'il y a sol, c'est la relation qui fait tenir l'ensemble, c'est chaque partie en tant qu'elle porte l'ensemble. Un sol donné, le sol dans une localité donnée, ne se limite pas à sa seule réalité : il est porteur de plus que lui-même, il est *le* sol à cet endroit-là. La *quiddité* du sol (qu'est-ce que c'est ?) se donne dans une *eccéité*, dans la réalité singulière d'un sol situé (qu'est-ce que c'est que ça ?). Mais cette ontologie du sol comme être propre, ne s'accomplit pas, dans la perspective qui est la nôtre, indépendamment des processus d'affectation. De même que c'est le propre du corps qui apparaît quand il se trouve affecté par une maladie, même si cette maladie apparaît dans un site spécifique, de même ce qui est mis en relation par la contamination des sols, c'est le propre du sol, qui se manifeste comme atteint dans chaque zone affectée.

On comprend alors comment le recensement des zones du territoire atteintes par la contamination – les diverses séries ou inventaires des sites dits contaminés ou potentiellement contaminés<sup>3</sup> – et la publicité qui en est faite, forment en elles-mêmes une réalité qui a sa propre dynamique ontologique. Dire qu'il y a en France tant de sites potentiellement pollués, c'est dire qu'il est possible de dresser une cartographie des lésions du sol<sup>4</sup>. C'est dire aussi que cet inventaire n'est pas stabilisé, que tout point du territoire peut relever légitimement d'un diagnostic, en regard du risque d'avoir été atteint, dans son histoire, par une contamination. L'établissement et la mise en visibilité publique des séries de sites avérés de pollution ou potentiellement atteints, contribuent à faire du sol un être qui, dans sa généralité, précisément relève d'une mise en examen : ici, là, est-il contaminé ? C'est sous ce couvert

**3** Il existe en France, consultable par Internet, les bases BASIAS, BASOL mises en œuvre pour le compte du ministère de l'Environnement par le BRGM. Nous rendons compte de l'important travail de notre collègue Frédéric Ogé dans ces domaines, dans l'ouvrage *Ce qui nous relie*, A. Micoud, M. Peroni, eds, Éditions de l'Aube, 2001.

**4** Concernant les atteintes localisées d'une maladie, les médecins parleront de la « topographie » des lésions.

**5** Nous faisons ici référence à une notion centrale dans le modèle philosophique de Gilbert Simondon (cf notamment *L'individuation psychique et collective*, Paris, Aubier, 1989). Pour lui, l'individu ne s'arrête pas à la chose individualisée, mais il est porteur d'une réserve d'individuation (ou de pré-individuel) qu'il possède en commun avec les autres individus. On pourrait dire que la transindividualité, c'est cette qualité de l'individuel d'être soi et plus que soi.

**6** R. Esposito, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2000.

de contamination potentielle que le sol acquiert la dimension d'un être transductif<sup>5</sup>.

Ce qui est alors en cause, et ce qui fait alors cause, ce ne sont pas seulement les sites locaux pour eux-mêmes, mais plus largement le sol collectif dont la collection des contaminations localisées sont les répondants. Parce qu'il est affecté, et ce de manière attestable, donc locale, inscrite, le sol devient un objet public de concernement, un objet d'attachement communautaire. Il représente, comme le dit le philosophe R. Esposito, un *munus*, une charge qui réunit ceux qui précisément se reconnaissent comme en en ayant la charge<sup>6</sup>. Le sol affecté est le ferment de la collectivité : il solidarise à la manière d'un patrimoine, dans le moment et à la mesure même où, paradoxalement, il est atteint de négativité dans sa propre valeur.

Le sol, à l'instar de ce qui se passe pour un corps malade, accède, dans les manifestations localisées de ses atteintes, à une dimension collectivement « engageante ». Nous voulons dire par là qu'il relève de la collectivité de le reconnaître alors comme sien, de restaurer une relation de bonne intelligence avec lui, donc d'en prendre le souci. À ce titre, le caractère transversal de l'identité du sol – les affects localisés qui le constituent comme l'équivalent général

ou commun d'une chaîne d'ontologies locales –, permet de dépasser l'opposition souvent opérée entre les mobilisations de voisinage (les défenses de l'environnement au nom du principe dit NIMBY – Not In My Back Yard) et les mobilisations au titre de la défense d'entités abstraites comme la Nature, la Planète, l'Environnement, le Vivant... Ce qu'opère la dimension des affects, c'est précisément de mettre en relation les différents échelonnements possibles, non pas par une sorte de principe logique et intellectuel, mais dans le travail du « proche en proche », qui fait d'un site local de contamination un ensemble relié à d'autres sites équivalents, et en extension au sol comme principe de totalisation potentielle. L'affect situé, parce qu'il engage une qualité du sol qui outrepassa sa seule définition géographique, est un opérateur « ouvert » du dimensionnement de l'horizon de référence, qui permet d'insérer cette localité dans du trans-local. C'est même ce que la localité singulière porte avec elle de commun et qui l'outrepassa comme localité individuée, qui est rendu visible par l'affectation. Du coup, que la prise en charge de cette atteinte localisée soit le fait de gens du cru ou de personnes ou de groupes à distance, n'entre pas à ce titre en ligne de compte : ce qui se prend en charge, c'est la réalité transductive du sol, qui lui vaut d'être d'ici et de là-bas, d'être à la fois ici et là-bas.

La montée en généralité vers la question du sol en propre, comme tout aussi bien la descente en singularité vers celle du site contaminé local, instituent littéralement le sol comme un *être de relation*. S'occuper du sol, c'est s'occuper de la relation de l'homme au monde, une relation qui se trouve affectée par la contamination. L'homme, les sociétés humaines sont reliés au sol, ne serait-ce que parce que, au sens propre, les existences lui sont attachées. On tient au sol par le simple effet de la pesanteur. Nous nous y postons, nous nous y déplaçons, nous sommes attachés au sol qui nous supporte, dans notre propre être physique. Mais c'est aussi le sol qui supporte les œuvres humaines, les bâtiments, les institutions, les moyens de transport, les villes. C'est par l'entremise du sol que l'homme assure sa relation au monde. Au début du siècle dernier, le géographe Frédéric Ratzel, dans une perspective fortement « dramatisée » (pour l'humain) qui n'est pas la nôtre aujourd'hui, l'avait très clairement exprimé : « Dans cette puissante action du sol, qui se manifeste à travers toutes les phases de l'histoire comme dans toutes les sphères de la vie présente, il y a quelque chose de mystérieux qui n'est pas sans angoisser l'esprit ; car l'apparente liberté de l'homme semble comme anéantie. Nous voyons, en effet, dans le sol la source de toute servitude. Toujours le même et toujours situé au même point de l'espace, il sert comme de support rigide aux humeurs, aux aspirations

changeantes des hommes, et quand il leur arrive d'oublier ce substrat, il leur fait sentir son empire et leur rappelle, par de sérieux avertissements, que toute la vie de l'État a ses racines dans la terre. Il règle les destinées des peuples avec une aveugle brutalité. Un peuple doit vivre sur le sol qu'il a reçu du sort, il doit y mourir, il doit en subir la loi. »<sup>7</sup> Ce que nous dit paradoxalement ce géographe, c'est que la remise en cause du sol, les atteintes à son intégrité physique, ne sont pas circonscriptibles dans le seul registre de sa dimension géographique. Au sol, on y tient parce qu'on en a besoin, parce qu'on s'y attache, parce que s'y inscrivent nos modes de vie, mais aussi parce que s'y ancre la société dans sa dimension publique. Une société qui ignore son rapport au sol est une société qui se vit sur le mode de la « pure » relation sociale, comme si ses membres ou ses institutions n'avaient pas de corps propres, n'avaient pas d'appuis.

**7** F. Ratzel, « Le sol, la société et l'État », in *L'Année Sociologique*, 1898-1899, Paris, Alcan, 1900.

**8** Par l'usage du terme d'« immuabilité topographique » du sol, nous entendons pointer la stabilité du sol en tant qu'on le considère dans un système de références spatiales. On peut déplacer de la terre – on le fait notamment quand il s'agit de dépolluer un sol, ce qui transfère le problème de la contamination sur le nouveau lieu de stockage –, mais on ne peut pas déplacer un sol. Comme le disent les juristes, c'est un « immeuble ». C'est cet ancrage topographique du sol qui permet à la science de le mobiliser comme l'archive pertinente de ce qui se passe à sa surface (archéologie) ou même comme document du processus de son histoire générative (pédogénèse). Sans entrer ici dans des détails plus amples, on pourrait dire que le sol présente cette qualité paradoxale d'être toujours là et de n'être jamais le même. Une dynamique immobile en quelque sorte.

### Les limites d'une société « hors-sol »

En poursuivant dans la perspective ouverte par Ratzel, on peut dire qu'une société qui ignore l'état de son sol est aussi une société qui ignore les conditions de son devenir. Le sol présente en effet cette qualité d'un immuable topographique, qui s'impose comme une véritable force à toute collectivité qui porte atteinte à l'intégrité de son assise matérielle<sup>8</sup>. On sait bien que le sol s'hérite et se transmet, de génération en génération, qu'il est déjà là avant une époque et qu'il est encore là après. Cette loi de l'immobilité référentielle du sol fait contraste avec le côté passager et changeant des sociétés humaines qui l'habitent. Le sol opère à cet égard comme un véritable « transporteur » dans le temps. Il met en relation des modes de vie, des actes, des valeurs, qui ne sont pas contemporains, mais qui partagent pourtant la même localisation. Ce n'est pas pour rien qu'on enfouit rituellement les morts dans la terre. C'est une manière de prendre acte de cette permanence du sol, par delà la succession des générations. La fondation des villes dans l'antiquité est aussi traditionnellement associée à cet enfouissement des corps dans la terre<sup>9</sup>.

Une société qui ignore cette qualité d'immuabilité topographique du sol, en considérant qu'elle peut porter atteinte à son socle d'existence, court le risque de se déconsidérer elle-même en tant qu'être durable. C'est une collectivité qui dilapide son patrimoine, dans l'instant, sans garder en réserve ce qui lui permettra de vivre dans l'avenir. C'est une société qui perd ses attaches au sol, parce que le sol y est considéré dans sa stricte dimension utilitaire : on en extrait des ressources, on y développe une agriculture, on y construit des cités, on y déverse les déchets, mais on fait tout cela sans souci de continuité, sans prendre en compte les savoirs traditionnels, en tant qu'ils portent le souci de maintenir la qualité des terroirs, des propriétés familiales. On ne fait pas n'importe quoi de la terre héritée, parce qu'on sait qu'on peut mettre en cause ce qu'on léguera aux descendants. Et ce savoir se transmet de génération en génération. On ne peut pas se donner un monde durable, quand le sol n'est pas pris en considération<sup>10</sup>.

Voilà qu'il nous semble possible de reprendre ici le double sens de l'expression qui dit qu'au sol, on y tient. On y tient, nous l'avons dit, de manière physique : c'est le sol qu'on a sous les pieds, qui nous supporte. Mais c'est aussi le sens sentimental, subjectif, de l'expression : ce sol nous supporte, mais aussi il nous *importe*. On y tient parce qu'on y est attaché affectivement, parce qu'on se projette dans son destin comme dans l'image de notre propre devenir. Ces deux sens du « on y tient » ne sont pas séparés de manière étanche. Ce qui précède nous invite au contraire à considérer une heureuse médiation entre ces deux points de vue. Il n'y a pas, d'un côté, la réalité physique du sol qui serait l'affaire des géographes, des pédologues, des géologues ; et puis, de l'autre, le « rapport social » au sol, qui serait l'affaire des sociologues, des historiens, des psychologues ou des aménageurs. On y tient à ce sol comme le jardinier tient à son jardin. Il en a besoin, c'est pour lui un lieu d'existence, de

<sup>9</sup> Cf. Marcel Détiéne, « Qu'est-ce qu'un site », in *Tracés de Fondation*, Paris, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Section des Sciences Religieuses, vol CXIII.

<sup>10</sup> Il nous faut nous démarquer ici des constructions idéologiques, politiques, culturelles, qui érigent le sol comme fondement « naturel » de la société, de la citoyenneté, du politique, du droit. On pense ici aux théories qui se fondent en valeur « sur » le sol, au droit du sol, au sol de la patrie, à la citoyenneté du sol... Au regard de notre proposition, qui revient en fin de compte à considérer le sol comme un sujet qui s'institue en tant qu'il est affecté, ces « systèmes de représentation » pourraient bien avoir en commun, de faire main basse sur le sol comme être sensible, pour le mobiliser dans des visions du monde et de l'être ensemble qui « oublient » précisément la relation affective de l'homme avec son environnement. Pour être un peu provocateur, nous pourrions nous demander si, devant le « fameux » couplet de la Marseillaise « Qu'un sang impur abreuve nos sillons », quelqu'un s'est soucié de l'avis des sillons eux-mêmes. On sait que les guerres modernes sont des moments particulièrement sensibles pour les sols, qui sont alors détériorés en toute impunité.

**11** La plupart des cas «accidentels» de pollution peuvent se ramener à ce premier cas, à condition de mobiliser le principe de précaution. À partir du moment où on sait qu'il y a un risque mais qu'on ne prend pas les mesures *ad-hoc* qui éviteraient l'accident, tout se passe comme si l'accident pouvait être rétrospectivement imputé à celui qui n'a pas pris les précautions d'usage. C'est sur cette base qu'a été jugée, dans un autre domaine, l'affaire du sang contaminé (M.A. Hermitte, *Le sang et le droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Seuil, 1996).

**12** On met souvent l'accent sur les «systèmes de valeur» pour expliquer les rejets de polluants industriels dans le sol (et plus généralement dans l'environnement) : cela se faisait comme ça, on ne savait pas que cela pouvait porter à conséquence, personne ne faisait attention. Pourtant, s'il est clair que la montée en puissance d'une revendication écologique explique qu'on prête plus attention aujourd'hui à ce genre de comportement, il serait faussement éclairant de ne retenir que cette seule «explication» (qui revient en quelque sorte à disculper ■■■

détente, de plaisir. À l'inverse, le jardin a besoin du jardinier, il le connaît, il fait avec ses habitudes, il répond à ses sollicitations. Entre ces deux êtres s'établit, dans la durée, une relation de coexistence, de co-institution, on pourrait dire d'amitié: sans jardin, pas de jardinier; sans jardinier, pas de jardin.

De ce point de vue, et si on s'en tient au plan très concret des pratiques industrielles à l'origine des cas de pollution «volontaire» des sols<sup>11</sup>, on vérifie comme une constante le fait que l'activité industrielle incriminée ne porte pas (ou ne portait pas) comme une valeur, l'ancre au sol, l'insertion dans un environnement rapproché. La culture classique de l'ingénieur n'est pas sensible à cette dimension de l'agir productif. Sa formation est tout entière tournée vers l'étude des procédés, des machines, des gestes techniques, vers l'intérieur du hangar ou de l'atelier, sans se préoccuper du sol qui donne une assise à l'implantation industrielle. Le choix de localiser une usine, ici ou là, est d'abord un choix technique ou politique (proximité des communications, de la main d'œuvre, des marchés, subventions...). La dimension de l'insertion n'est pas prise en compte, ou du moins intervient à un rang second. Ce modèle du *détachement* de l'activité industrielle par rapport au sol s'est construit «contre» ou du moins en vis à vis de modèles beaucoup plus «attachés» : les entrepreneurs, par les liens familiaux, les liens notabiliaires attachés à la fonction de directeur d'usine, ou tout simplement les liens résidentiels (la maison de maître située dans l'enceinte même du site industriel), portaient un attachement avec le sol où se trouvait l'usine. À l'inverse, de nombreux cas de pollution avérée concernent des entreprises qui changent de propriétaires, des grandes sociétés gérées par des ingénieurs qui «tournent» ou qui ne résident pas sur place. À Salsigne, les propriétaires de la mine d'or sont des Australiens, avant eux il y avait eu des Canadiens, et encore avant le BRGM, société à capitaux publics gérée par des ingénieurs des mines<sup>12</sup>. Selon la même logique, même si c'est avec des conséquences opposées, on

recense des cas où les pratiques de rejet ou d'enfouissement des déchets dangereux se font loin du point de l'usine, en cachette ; précisément parce que l'industriel, qui ne veut pas affecter son propre patrimoine immobilier avec ce qu'il considère comme des résidus nocifs, préfère délocaliser ses rejets dans un espace qui ne dépendra pas de lui (une carrière, une décharge)<sup>13</sup>.

Ce modèle d'un productif « hors-sol » (qui ne prend pas en considération les valeurs de l'ancre) a les coudées franches tant que le principe de l'atteinte au sol ne relève pas d'un principe de responsabilité, c'est-à-dire échappe à la justice. C'est dans le cadre d'un calcul « interne », qui ne met en jeu que ses propres intérêts privés, que l'entreprise fait ou non le choix de travailler proprement, de contaminer ses propres terrains, ou bien encore d'aller contaminer ceux des autres. Il est notoire qu'en France tout au moins, de nombreux cas de contentieux sur les sols pollués concernent des sites dits « orphelins ». L'entreprise n'est plus là, ou bien elle a changé de propriétaire, ou bien elle n'est pas solvable, ou bien encore elle menace de fermer et de provoquer une crise sociale si on la contraint à prendre en charge la dépollution de « son » terrain. Les responsables de pollution industrielle des sols ne se présentent que rarement de manière spontanée aux services de l'État, pour prendre leur part de responsabilité dans la réhabilitation. Ou bien, quand ils le font, c'est souvent qu'ils pensent obtenir un appui conséquent de la collectivité publique, c'est-à-dire en dernier recours de l'argent du contribuable<sup>14</sup>. Ou bien encore, ils font une opération de nettoyage limitée, après évaluation des risques, et obtienne le quitus de l'État pour se dégager de toute responsabilité. À ce jeu-là, les clivages entre privé et public ne sont d'ailleurs pas pertinents. Il s'agit beaucoup

■■■ ceux qui s'adonnaient à l'époque à ce genre de pratiques). Dans le même ordre d'idées, il ne faudrait pas non plus faire remonter les premières mobilisations contre ces formes de pollution au seul engagement des associations environnementalistes. Dans le cas de la mine d'or de Salsigne, on retrouve par exemple dans les archives, dès avant 1940, les traces d'un « syndicat des fumées », qui regroupait toutes les communes qui se trouvaient dans la zone d'atteinte des contaminations dues à la mine. Nous possédons également des témoignages montrant comment, par exemple en déménageant plus loin, des familles menaient à leur manière, certes dans une logique privée, une forme de résistance à cette contamination à l'arsenic.

**13** C'est le cas de la prétréchie de Feyzin qui aurait déversé entre 1969 et 1973, par l'intermédiaire d'une société spécialisée, des milliers de tonnes de produits toxiques dans une carrière de l'Oise (cf. *Le Monde*, 3 décembre 1999).

**14** Il faut savoir que les budgets de dépollution des sols sont pharaoniques, dépassant souvent très largement le cumul des bénéfices générés par l'activité industrielle qui est à l'origine de la contamination. Les économistes pourraient fort utilement se pencher sur ces distorsions de régimes de productivité. Là comme ailleurs, l'application du droit prend des configurations différentes selon les pays : en Allemagne par exemple, l'application du principe pollueur/payeur passe pour beaucoup plus strict qu'en France.

plus de modèles de gestion des risques, qui traversent les frontières entre le monde des entreprises et les services de l'État. Et qui relèvent d'une même culture de l'ingénieur.

### Les éléments nocifs *in situ*: un nouvel objet de science

À l'opposé, et du fait même qu'elles s'opposent aux conceptions utilitaristes du sol développées et mises en pratiques par les ingénieurs, les mobilisations associatives<sup>15</sup> contre la contamination des sols instituent les sites contaminés comme de véritables laboratoires où s'expérimentent de nouvelles conceptualisations (ou re-conceptualisations) du sol. Il ne s'agit pas seulement d'identifier une menace et de le faire savoir aux autorités publiques pour qu'elle soit traitée techniquement: l'enjeu est bien de savoir si on peut considérer les êtres du monde physique uniquement dans leur dimension de choses physiques. Ce que reprennent « ontologiquement » les formes de contestation des normes hors-sol de l'industrie, c'est que le sol ne peut être dissocié de ses connexions avec son milieu associé, qui, de proche en proche, en font un être habitable, une terre habitée. Ce qu'elles instituent de manière pragmatique, c'est qu'un sol n'est jamais un « pur » sol: il est relié à ce qui s'y fait, à ce qui y vit, à ce qu'on pourrait y faire. En un mot, que toute chose du monde peut être potentiellement regardée comme une chose habitée ou habitable. C'est en cela aussi que l'affectation des sols n'est pas seulement le résultat d'une opération pratique (le déversement d'éléments toxiques dans la terre). C'est aussi, et dans le même mouvement, une opération sur le sens des êtres, sur leur qualités, sur leur insertion dans l'ensemble des dimensions de l'être. L'affect, parce qu'il circule d'une dimension à une autre, met en relation transductive les différents domaines d'existence des êtres atteints. Le sol affecté n'est pas seulement affecté dans sa dimension physique: il est aussi atteint dans sa dimension collective, en tant que ce sol peut accueillir de la vie, de l'existence, en tant qu'il peut être le lieu d'un habité.

**15** Nous prenons ici le mot *association* au sens premier de mettre ensemble, de relier. Même si on trouve effectivement des associations loi 1901 dans les luttes pour la reconnaissance des sols contaminés, nous voulons prendre en compte des formes plus larges d'association, notamment des associations de formes « individuelles » et représentatives (résidents, professionnels, élus, syndicalistes, partis, associations, chercheurs, administratifs...).

Ces différentes dimensions du sol, prises isolément, ne sont pas nouvelles. Mais elles ressortissent classiquement à autant de domaines segmentés de la connaissance. Ce qui est inédit, c'est la manière par laquelle les points de vue sont articulés dans le cadre des mobilisations autour des sols contaminés. Les dimensions relationnelles du sol ouvrent sur des

espaces inédits de connaissance, précisément parce qu'elles en appellent à une saisie originale, non répertoriée, des êtres mis en cause. Les disciplines scientifiques ne sont pas forcément outillées pour prendre en compte, de fait, l'insertion des objets de recherche avec leur milieu de proximité. Un géologue ou un pédologue considèrera le sol à partir de sa propre spécialité de géologue ou de pédologue. Mais que pourra lui dire sa spécialité, à partir du moment où les sols qu'il examine sont des milieux où circulent des éléments toxiques? Quelles sont les méthodes, les modèles, les théories qui vont lui permettre de construire la traçabilité de ces éléments mobiles? Il faut entendre ici ce que disent ces scientifiques: ils en sont au stade de l'expérimentation, ce sont des questions nouvelles.

La science médicale sait, par exemple, établir la dangerosité, pour les systèmes vivants, de certains éléments considérés isolément (comme par exemple les métaux lourds qui peuvent être à l'origine de cancers chez l'homme). Mais cette même science est prise en défaut, quand ces éléments sont considérés comme *insérés* dans un milieu environnemental. Il n'est pas simple d'établir les corrélations pertinentes entre la diffusion d'éléments contaminants dans un sol et la mesure des conséquences qu'un tel état de fait peut avoir sur les populations résidentes sur le site atteint. On connaît « bien » le comportement de l'uranium dans la chaîne du combustible et dans un milieu de « production » (par exemple dans le cadre confiné d'une centrale nucléaire), mais on connaît peu ou pas du tout son comportement *in vivo*, dans les sols, dans les rivières, dans les végétaux, dans les organismes vivants. De leur côté, les écologues ne sont pas mieux outillés pour prendre en compte la diffusion, la décomposition/recomposition des éléments toxiques une fois rendus dans un milieu, dans un environnement. En effet, être spécialiste pédologue ou hydrologue ne prépare pas particulièrement à comprendre comment des particules microscopiques se décontractent, se mélangent, circulent, en s'agencant dans le milieu naturel. La science actuelle ne peut pas répondre, autrement qu'en invoquant le principe de précaution, des effets de l'absorption de micro-doses toxiques par le corps humain; de même qu'elle en est au stade des hypothèses pour décrire les combinaisons possibles de molécules, entre les éléments toxiques et le milieu dans lequel ils circulent. On parle aujourd'hui par exemple d'éco-toxicologie, pour désigner l'entre-deux de la connaissance scientifique, qui se situe entre une science médicale qui mesure les effets de substances toxiques sur le corps humain et une science environnementaliste et épidémiologique, qui mesure les effets de la présence dans l'environnement de ces mêmes

substances toxiques sur une population donnée. Ce sont de nouveaux domaines de recherche, faisant appel à d'autres modèles, d'autres méthodes de mesure, d'autres hypothèses de travail.

Ce sont ces véritables « trous noirs » de la science que dévoilent les mobilisations sur les sites contaminés. Une nouvelle science du sol (ou des sols) s'y expérimente, qui s'attache à décrire la singularité des modalités d'insertion de la toxicité dans son milieu associé. Elle le fait souvent avec les moyens du bord. Les intérêts du bien commun trouvent ici une jonction empirique possible avec les intérêts du vrai ou du moins du descriptible. De nouvelles solidarités s'imaginent, engageant d'une part des configurations « en grappes » d'acteurs qui, à un titre ou à un autre, sont impliqués dans un dossier de site contaminé, et d'autre part des chercheurs qui montent au créneau, souvent en situation marginale par rapport aux domaines constitués de leur discipline, et qui trouvent à articuler leurs compétences aux savoirs profanes ou du moins à ceux des non spécialistes<sup>16</sup>.

### L'inventivité du local affecté

La mobilisation, qui fait se réunir acteurs concernés et scientifiques autour du sol contaminé comme nouvel objet démocratique, et comme nouvel objet de science, fait le pendant, sans forcément s'y opposer frontalement, à d'autres modèles de prise en charge publique de la contamination, dans lesquels les intérêts communs sont représentés par la puissance publique (l'État et ses services) et la connaissance par l'expertise de la science instituée (l'Université, les organismes publics et

**16** La sociologie des sciences prend aujourd'hui en compte cette production de connaissance scientifique qui relève de l'action et de la perception des non-chercheurs. Cf. par exemple B. Wynne, « Une approche réflexive du partage entre savoir expert et savoir profane », in « Risque et Démocratie », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 38, IHESI, 1999.

**17** Dans un cas, il s'agit du site de la mine d'or de Salsigne dans l'Aude (séminaire de Lastours, avril 2000) ; dans l'autre, de la division minière de la Crouzille en Haute Vienne (séminaire de la Crouzille, juin 2000).

privés de recherche). Dans le premier modèle, les problèmes sont abordés par le « bas », en tant qu'ils se posent sur le terrain, pour les milieux qui font l'expérience sensible de l'atteinte ; dans le second modèle, les problèmes sont abordés par le « haut », en tant qu'ils sont traitables techniquement par la puissance publique, qu'ils relèvent de techniques établies sur des données comparatives, qu'ils relèvent de domaines de connaissance constitués. L'expérience que nous avons conduite sur deux sites contaminés, dans le cadre de séminaires publics de recherche<sup>17</sup>, confirme l'existence de deux conceptions de « démocratie technique », quand elle s'applique à des sites contaminés<sup>18</sup>. Il ne s'agit ni de durcir l'opposition entre ces

deux modèles, ni non plus de diluer leurs différences dans des dispositifs « hybrides », où personne en définitive ne se retrouve vraiment. En réunissant sur place les acteurs (ou à défaut leurs tenant-lieu) impliqués dans l'histoire et le suivi des sites contaminés, en l'absence des représentants directs de l'État et des services publics concernés (DRIRE, police, DASS, Inspecteurs du travail...), nous avons rendu possible l'expression en vis à vis des points de vue des « parties prenantes ». Les témoignages croisés du viticulteur comme du mineur, de l'habitant comme du maire, de l'adhérent comme du président de l'association, du directeur du site industriel comme de son représentant syndical, du médecin, du pêcheur... forment la matière d'un événement collectif et public original. Ce qui se manifeste dans ces rencontres, c'est moins la représentativité de chacun, que le couplage singulier entre une inscription personnelle dans l'histoire du site et la place occupée par la même personne dans le paysage des positions publiques. Ce couplage s'exprime ici sur une scène tierce, celle d'un *séminaire de recherche* en l'occurrence. Les prises de parole ne sont pas pré-cadrées, comme elles peuvent l'être au cours d'une réunion publique. Elles ne s'effacent pas non plus « derrière » des rôles à tenir, comme dans le cadre des commissions locales d'information. Ces témoignages croisés, mi-personnels, mi-publics, font exister et documentent ce que nous avons désigné comme la dimension transductive de la contamination du sol.

La consistance interpersonnelle et intersubjective de l'expression des affects révèle en effet, dans l'ordre de la prise de parole, et aussi dans l'ordre du document qui en est issu – les Actes du séminaire ont été dans les deux cas distribués publiquement –, comment le territoire affecté, la localité, existe à nouveau frais, dans des termes congruents avec les modalités de sa contamination. Le corps du texte est ici un *analogon* du corps du territoire. Il s'articule autour de points-clés du discours collectif, qui constituent autant d'opérateurs de (re)configuration originale du lieu, saisi dans la dimension de son affectation. Ce sont les personnes elles-mêmes qui attestent d'une réalité affectante

**18** Dans le numéro déjà cité des *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, Michel Callon présente différentes formes de démocratie technique. Notre expérience rencontre la description que donne cet auteur du « modèle de la co-production des savoirs ». Pour autant, il ne s'agit par pour nous ici d'ériger ces formes de mobilisation hybride comme des nouvelles modalités exemplaires de lutte pour la reconnaissance, qui viendraient disqualifier ou dépasser les formes associatives « classiques ». Ce que nous avons dit, par exemple à propos des mobilisations de type NIMBY, montre au contraire le travail foncier essentiel mené par les personnes et les groupes qui s'attachent à une question qui les touche directement et qui s'associe pour ne plus lâcher prise. C'est bien aussi ce que montre Michel Callon, dans un autre domaine, dans ses recherches sur l'Association Française contre les Myopathies.

en tel endroit, à telle époque : c'est le mineur retraité qui parle de la galerie aujourd'hui abandonnée dans laquelle ont été à l'époque entreposés des fûts remplis d'arsenic ; c'est le maire qui parle des poissons morts dans le virage de la rivière ; c'est le médecin qui recense les villages des alentours qui peuvent être touchés par la pollution. Ces « lieux-personnes », comme ces « époques-personnes », dessinent un nouveau contour du territoire, assemblé comme un réseau d'affects localisés et temporalisés. Ce qui se passe dans ces séminaires ne relève ni dans la représentation publique du territoire (telle que peuvent en donner classiquement la science ou le politique), ni dans l'agglomération de représentations privées (où les témoignages ne formeraient qu'une série de récriminations personnelles). Nous sommes ici dans une logique d'institution d'une réalité spécifique, de l'ordre du témoignage ou de la trace, qui représente la réalité affectée du site.

Dans et par l'interaction entre les personnes présentes – ou presenti-fées au cours de la rencontre, les absents pouvant être « représentés » – le collectif des intervenants s'institue comme *un* répondant (et non pas *le* répondant) de la localité atteinte. C'est plus précisément en creux que s'opère simultanément une double institution : le lieu et le collectif qui en parle. C'est même de part en part un lieu *délocuté* qui se construit dans l'objectivité du débat retranscrit. Mais ce sol-sujet, instancié de fait par la prise de parole collective, ne se situe pas pour autant dans la pure sphère des représentations. Le cadre du séminaire, en tant que réalité traversée par les affects (et dont la transcription atteste la documentarité), est en correspondance avec le territoire lui-même, en tant que réalité sensible. Les opérateurs discursifs (la présentation des personnes qui parlent, les références aux situations vécues, aux antécédents, les témoignages sur des événements publics ou privés) établissent des connexions entre les deux mondes mis ici en relation analogique. C'est en tant que dépositaires de signes indicels du territoire atteint, que ces séances de séminaire public de recherche peuvent être rapportées aux lieux affectés, dont elles sont en quelque sorte les répondants. Ces séances sont marquées, comme des empreintes, par la présence du lieu et par son histoire. Elles en représentent des archives vivantes.

Ce dernier point nous permet de revenir *in fine* sur la notion de patrimoine que nous avons déjà évoquée dans cet article. Ce que nous montrent ces séminaires, c'est *l'inventivité collective*, pour peu qu'elle soit sollicitée et qu'elle trouve une scène d'expression, pour s'approprier et prendre en charge l'affectivité du site touché par la contami-

nation. C'est bien la localité dans toutes les dimensions de son intégrité (physique mais tout aussi bien sociale, psychique) qui est au centre d'une prise de parole, qui ressemble à une prise en charge. Le territoire commun, cet habitat partagé ou partageable, constitue la ligne de fuite du discours partagé, l'être transindividuel qui s'institue comme le commun de ceux qui parlent ou de ceux dont on parle (les absents ou ceux qui ne parlent pas, comme les choses, les vivants non humains). Le risque collectif qui pèse sur la localité trouve ici une occasion d'amplification : il ne porte pas seulement sur la dimension physique des choses et des êtres, mais aussi sur un *sol-monde* en tant qu'il se découvre « orphelin » d'instanciation publique, démuné d'une représentativité ancrée dans la réalité de ses affects.

Le risque mis en lumière par ces séminaires, c'est le défaut ou la faillite de certains dispositifs publics de prise en charge du sol. Ces derniers sont montrés du doigt, comme fonctionnant à la politique du secret, à la dissimulation des informations compromettantes. Ou à la trop grande distance technocratique et gestionnaire. Par la réactivité collective qui s'accomplit dans le vis à vis de la prise de parole, le négatif de l'histoire du lieu – on y a fait et on y fait des choses qui n'auraient pas dû ou qui ne devraient pas s'y faire – est ressaisi dans une dimension positive d'engagement et de solidarisation. Ce faisant, le collectif qui s'engage ici, fait sien de manière pragmatique ce *patrimoine négatif* que représente paradoxalement la contamination<sup>19</sup>. Il ne le fait pas seulement en son nom propre, comme s'il s'agissait uniquement pour lui de s'ériger en défenseur de son propre territoire. Parce que ces séminaires ne se substituent ni à l'acteur politique ni à l'acteur scientifique (tout en ayant une part et de l'un et de l'autre), ces collectifs

« agissent » aussi au nom de la société toute entière, qui se trouve impliquée dans le fait que son territoire de référence est atteint dans une localité particulière. Du coup, c'est l'espace politique dans sa relation au sol contaminé qui s'y trouve reformulé, dans ses modalités d'échelonnement comme dans ses formes de représentativité. Ou, pour le dire autrement, à travers les luttes pour la reconnaissance de l'habité sur les sites contaminés locaux, qui sont autant d'épreuves attestant l'effectivité de l'affection contaminante, c'est le sol dans sa généralité qui se trouve institué en sujet politique.

**19** Par cette expression, proposée par Michel Peroni dans le cadre d'un projet antérieur du CRESAL sur les sols contaminés, nous voulons précisément « retourner » l'acception classique de patrimoine qui s'adosse à l'idée de valeur positive de l'objet patrimonial. Dans le cas des sites contaminés ou à risque, l'opérativité patrimoniale c'est, contre toute attente, un engagement à hériter de manière solidaire et à transmettre « malgré tout », un sol commun porteur d'une non valeur ou même d'une valeur négative.